

PROFITEZ DE VOS DROITS DANS VOTRE CSE

(COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE)

DROITS

SPORT ET CULTURE

100€ par an

LOISIRS

250€ par an

CINÉMA

Remboursement
120€ par an

WEEK-END 2023

Disney ou Astérix
Lisbonne ou thalasso

ESCAPADES

Remboursement hôtel, Airbnb...
(320€ par an)

ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

MARIAGE ET PACS

Bon d'achat de 70€

NAISSANCE ET ADOPTION

Bon d'achat de 70€

RETRAITE

Bon d'achat de 70 à 170€

VACANCES

CHÈQUES VACANCES

Montant 130€ *

REMBOURSEMENT VOL AVION

30% du billet jusqu'à 300€

CAMPINGS

Subvention de 50% du prix
jusqu'à 500€

* hors participation

Chèques
Vacances

ADMIT ONE
CINEMA
TICKET



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ? La commission Entraide peut intervenir

Elle s'adresse à toutes les personnes travaillant chez Manpower (salariés intérimaires, CDI-I et permanents). Elle a pour vocation de vous aider à traverser des moments douloureux plus ou moins longs, tels que :

MALADIE

DÉCÈS

ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE TRAJET

ACCIDENT DE LA VIE CIVILE

SINISTRE

(catastrophe naturelle, incendie...)

Constituée de salariés intérimaires et permanents, elle étudie chaque demande de manière individuelle et peut proposer une aide financière en fonction des situations rencontrées et cela **en toute confidentialité**.

PRIME

« gratification anniversaire »

Depuis plus de 20 ans, la CGT Manpower n'a cessé de revendiquer une prime d'ancienneté. C'est chose faite depuis maintenant 10 ans. **Vous pouvez percevoir une prime de 150€ à 4000€ brut selon votre ancienneté.** Si vous n'avez pas perçu votre prime, n'hésitez pas à contacter la CGT Manpower.

LES CONGÉS pour événements familiaux

Tout salarié bénéficie, sur justificatif et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de :

- > **4 JOURS** pour votre mariage ou pacs
- > **3 JOURS** pour chaque naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption
- > **7 JOURS** pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans, plus 8 jours supplémentaires, dit congé de deuil
- > **3 JOURS** pour le décès de votre conjoint ou de votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité (pacs)
- > **1 JOUR** pour le mariage ou le pacs d'un.e enfant
- > **3 JOURS** pour le décès de votre père, de votre mère, de votre beau-père, de votre belle-mère, d'un frère ou d'une sœur

SYNDICALISATION

Parce que la société a tendance à nous individualiser de plus en plus afin de nous affaiblir. Seul.e.s nous ne pouvons rien, ensemble nous pouvons faire changer les choses et être plus fort.e.s !

- > **Pour que vos droits soient défendus malgré la précarité que vous subissez tous les jours et qu'ils ne soient pas bafoués par Manpower**
- > **Pour être épaulé.e.s et soutenu.e.s.**

AIDER SON PROCHAIN EST L'UNE DES BASES, POUR UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE !

Si vous avez des questions ?

Contactez vos élus :

KARINE ADAM 06 99 54 97 92

MUKADDER KOC 07 51 55 87 93

PHILIPPE BROUSSE 06 48 16 85 07

ANTHONY TOUQUERANT 06 88 00 30 99

Je me syndique pour connaître et défendre mes droits, pour donner du poids à la CGT Manpower pour la défense des intérêts des salariés.e.s.

Bulletin d'adhésion à renvoyer à : **Syndicat CGT Manpower - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil**

Accompagné de votre règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11€ mensuel).

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

Email

N° de matricule N° d'intérimaire

Date de naissance Profession

Agence Manpower

Montant cotisation mensuelle Date prélèvement souhaitée

Signature

N'OUBLIEZ PAS VOTRE RIB.

À noter : 66% du montant de votre cotisation vous seront remboursés par crédit d'impôt ou déduits de vos impôts sur le revenu soit au final un montant de 3,66€ par mois. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt. Votre adhésion restera confidentielle.

